

## CRUES

# Quelles conséquences sur le milieu aquatique ?

Si les crues ont des conséquences pour les riverains, elles ont également des incidences sur le milieu naturel. Mais si ces événements climatiques lessivent les sols, ils permettent également de nettoyer et renouveler les fonds.

**M**aisons inondées, perte de biens, matériel endommagé, etc. Les conséquences des inondations sont dramatiques pour les riverains. La crue qui a inondé, le lundi 1<sup>er</sup> février, les hameaux de l'Hospital et de Basteyroux à Argentat-sur-Dordogne est venue nous rappeler les dégâts occasionnés par le phénomène (voir notre édition du 5 février).

Si les crues ont des conséquences sur la population, elles ont également une incidence sur le milieu aquatique.

Comme pour l'homme, les crues, surtout si elles se multiplient et sont rapprochées, peuvent être négatives pour le milieu aquatique. « Les débits d'eau importants, voire très importants comme ceux constatés fin janvier et début février sur la Maronne, ont très certainement détruit les deux cents foyères et les nombreux œufs de truites et de saumons », analyse Patrick Chabrilanges, président de la Fédération de pêche de la Corrèze.

Des crues qui se sont malheureusement produites au pire moment pour les truites et les saumons qui sont nombreux à faire de la Maronne le berceau idéal pour y déposer leurs œufs. « Après la reproduction en novembre-décembre, les œufs sont positionnés sous le sable

entre les galets. Dès lors qu'une crue se produit, le fonds de la rivière est lessivé, et les œufs sont détruits », explique Pascal Verdeyroux, chargé de mission poissons à Epidor (établissement public territorial du bassin de la Dordogne).

### Vers une année blanche ?

Dans ce contexte, faut-il s'attendre à une année blanche pour la pêche de la truite et du saumon sur la Maronne ? « Comme tous les animaux, les poissons vivant sur la Maronne ont très certainement du sentir venir la crue et se mettre à l'abri le temps de l'évènement, avant de reprendre possession de leur territoire dès le calme revenu. Vu que toutes les foyères ont dû être détruites, on risque de soutenir une année de production. Pour autant, on ne peut pas certifier que l'année sera blanche sur la Maronne. Par expérience, on s'aperçoit que la nature a honneur du vide. L'étendue des dégâts ne sera constatée qu'un mois de juin, date à laquelle il sera procédé à une pêche électrique », analyse le président des pêcheurs corréziens.

### « Des crues indispensables »

Si les crues ont des conséquences négatives sur le milieu aquatique, des aspects positifs

en découlent. « La crue est un phénomène naturel, cela fait partie du cycle. Dès lors qu'elles ne sont pas trop rapprochées et se déroulent tous les cinq ans, elles présentent un intérêt indéniable pour le milieu aquatique. Les crues sont indispensables dans la mesure où elles permettent de nettoyer et renouveler les galets et le gravier. Ainsi, elles améliorent la qualité des sédiments, l'environnement naturel », explique Pascal Verdeyroux, chargé de mission poissons à Epidor.

Si la récente crue ne devrait pas trop impacter l'ouverture programmée pour le samedi 13 mars, la crise sanitaire qui de Patrick Chabrilanges. « La saison 2020 a été plombée par la Covid-19 qui a contraint les pêcheurs. Dans ce contexte incertain, nous avons vu le nombre de nos adhérents diminuer. »

Alors, pour faire face à l'érosion des effectifs, la fédération a mis en place une campagne de promotion. « Le permis de pêche sera offert aux enfants de moins de douze ans qui signeront leur premier permis. Dans le même temps, une loterie est organisée et permettra de récompenser d'ici fin février deux cent quarante pêcheurs qui se verront offrir des bons d'achat. »

Thibaut FAUVERGUE

## SECOURS

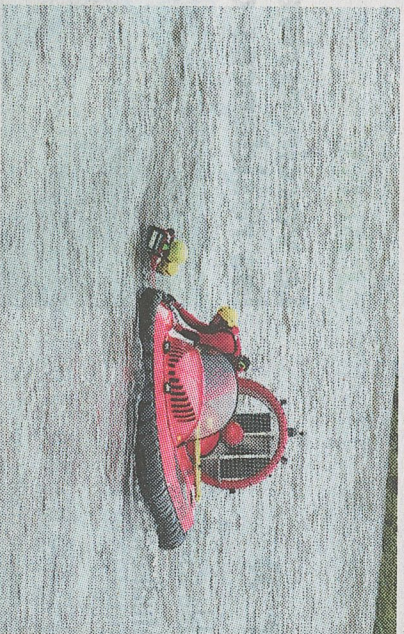
On les imagine face aux feux ou aux accidents de la circulation. Pourtant, 22 pompiers corréziens sont spécialisés dans le secours nautique. Après un entraînement sur la

Corrèze, certains sont partis porter secours aux victimes des inondations en Charente.

**S**amedi matin, une équipe de nageurs sauveteurs aquatiques, composée de huit sapeurs-pompiers corréziens a pris la route de la Charente et plus précisément du secteur de Saintes particulièrement touché par les inondations. Les pompiers corréziens avaient pour mission la reconnaissance des lieux et le contact avec les populations et la mise en sécurité de personnes le cas échéant.

Pour ces différentes missions, les pompiers corréziens sont les seuls en France à disposer d'un aéroglesseur, une embarcation atypique qui leur permet de se déplacer en terrain inondé même avec seulement dix centimètres d'eau. Ce matériel équipe les pompiers d'Argentat depuis l'étié dernier ; l'aéroglesseur est idéal pour naviguer sur la Dordogne, où le niveau de l'eau est habituellement assez faible et dont le lit est très accidenté.

Profitant du fort débit des cours d'eau la semaine dernière, onze sapeurs-pompiers s'exerçaient le 4 février à Brive. C'est ainsi que l'aéroglesseur ainsi qu'un Zodiac sont partis de la caserne de Brive pour rejoindre le pont Cardinal. « Nous profitions du débit pour nous entraîner sur la Corrèze, expliquait alors le lieutenant Patrick Commgnac. Ca nous permet de mieux connaître la Corrèze, nous nous familiarisons avec l'environnement et nous avons des repères si nous devons faire une intervention. »



Grâce à leur aéroglesseur, les pompiers peuvent se déplacer plus rapidement sur les cours d'eau.

Photo DR

Ainsi, ce jeudi matin, ces pompiers spécialisés dans le secours nautique n'ont pas hésité à se jeter dans une eau à huit degrés, pour appréhender les floes de la Corrèze. À chaque fois, le scénario mettait en scène une victime se jettant à l'eau à l'arrivée des secours. Charge aux hommes en rouge de s'approcher au plus près avec les embarcations avant de se jeter à l'eau pour secourir le désespéré. Un exercice technique, car, si le niveau d'eau n'était pas trop important dans la Corrèze, le courant était lui bien présent. Une situation délicate, notamment pour l'aéroglesseur : « Nous le faisons sur de gros débits, mais c'est un appareil très technique à piloter », soulignait le lieutenant Commgnac.

Après une première période d'entraînement devant les jardins de la Guiente, hommes et matériels se sont déplacés après la plaine des Bourriches à Malmont, avant de revenir à la nage jusqu'au centre de secours de Brive pour six d'entre eux. Le bilan de cette matinée d'entraînement s'est avéré positif pour le lieutenant Commgnac : « Ca a plu aux gars, et c'est très bénéfique. Ce type d'exercice nous permet d'acquiescer de l'assurance et d'augmenter nos capacités opérationnelles. »

De nouvelles exercices que les pompiers corréziens ont pu mettre en pratique peu de temps après en Charente ; une mission dont ils sont rentrés en début de semaine.

Gyrlille ROUSSEAU



Les conséquences des crues sur le milieu aquatique sont scrutées de près.

Photo DR

## PRÉVENTION

Des zones humides contre les inondations

L'eau que la terre ne peut pas absorber grossit démesurément les cours d'eau. Pour limiter le risque de crue, il convient donc de préserver des zones humides.

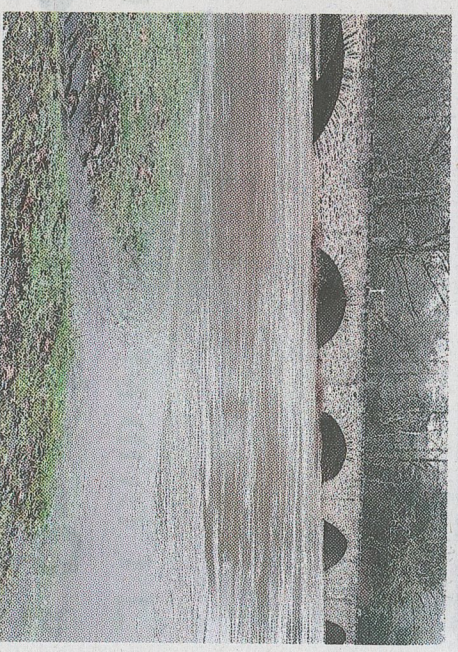
**L**a Journée mondiale des zones humides tombait cette année le mardi 2 février, soit au lendemain d'une nuit de crues en Corrèze. La coïncidence ne manquera pas de piquant. Pourtant, selon Mathias Roux, technicien rivière depuis vingt ans au sein du Siav (Syndicat pour l'aménagement de la Vézère), « l'existence de zones humides sur un territoire peut limiter les risques d'inondations ». Derrière ce qui ressemble à un paradoxe se cache une logique implacable. Explications.

Si les barrages permettent de réguler efficacement le débit des cours d'eau, ils peuvent atténuer leurs limites en cas de fortes précipitations. « On l'a bien vu avec la Maronne », relève Mathias Roux qui complète : « Entre la fonte des neiges et les pluies abondantes, il a fallu ouvrir les vannes du barrage pour préserver l'ouvrage. » Les retenues d'eau artificielles (barrages, plans d'eau, retenues collinaires) ne sont donc pas une panacée, surtout si elles sont constituées au détriment des fameuses « zones humides » (prairies détrempées, tourbières, marécages, etc.).

Des zones humides qui agissent pourtant comme de véritables éponges et restitueraient l'eau tout au long de l'année, en fonction des besoins du milieu naturel. Véritables réserves hydrauliques pour l'étié, ces espaces captent jusqu'à mille litres d'eau par mètre carré. « La ressource est plus difficile à récolter que dans un étang, certes, mais la quantité et la qualité de l'eau récupérée ne sont pas du tout les mêmes. »

### Trop de zones imperméables

À construire des réservoirs artificiels, creuser des drains dans les prairies ou bétonner des sols mouillés, l'homme contribue donc à sa propre perte. L'eau qui n'est plus absorbée par la



Le pont du Saillant disparaît presque sous l'eau.

Photo DR

terre ruisselle et abonde le lit des ruisseaux, des rivières. « Entre Saint-Viance et Varetz, au niveau de la ZAC de la Neu et jusqu'à la sortie de Saint-Pantaleon-de-Larche, il y avait autrefois des zones d'expansion de crue qui permettraient de recueillir les eaux de crue », illustre le technicien de la Siav. Dans ces mêmes communes, l'eau s'est largement épanchée lors des récentes inondations. Mais l'urbanisation n'est pas l'unique facteur en cause. « La Loyre a été recalibrée (son lit a été agrandi, ndr) entre Oblat et Varetz. Cela accélère le flux de l'eau et augmente le risque de crues. » Et si Mathias Roux estime qu'« une crue est un phénomène naturel qui ne pose pas de souci majeur en zone non habitée », le spécialiste estime également que « les épisodes météorologiques sont de plus en plus marqués. Il y a toujours autant d'eau en Corrèze, mais le volume est moins bien réparti dans l'année ».

Afin d'inverser cette mauvaise tendance, les équipes du Siav sensibilisent les collectivités et les riverains sur le rôle des zones humides et interviennent au besoin lors de la révision des plans locaux d'urbanisme ou des cartes communales. Leur mission consiste également à entretenir et dégager les cours d'eau encombrés par des amoncellements de bois. Le syndicat intervient sur le territoire de l'Agglo de Brive et quelques communes de Tulle Agglo, du pays d'Uzerche et du pays de Lubersac-Pompadorou. Autant de collectivités qui ont récupéré en 2018 la compétence « prévention des inondations ». À ce titre, l'Agglo de Brive a fait diagnostiquer son système d'endiguement par un cabinet extérieur. Quinze tronçons sont réparés sur 5,6 kilomètres et permettent de protéger plus de quatre mille personnes. Construits pour moitié en terre, pour moitié en béton, ils peuvent supporter un débit maximal de 410 m<sup>3</sup> d'eau par seconde (un seuil inférieur aux 480 m<sup>3</sup> par seconde qui avaient provoqué une inondation en 2001). Afin d'entretenir ces digues, un budget prévisionnel de 740 000 euros a été validé (dont 178 000 euros pour conforter 275 mètres de digues dans la zone de Camol).

Priscille PEYRE